



Les échos de Saint-Geyrac

Bulletin municipal 82

octobre 2016

Enfin, nous y sommes !

Le déménagement pour que la Mairie occupe ses nouveaux locaux aura lieu du lundi 17 au samedi 22 octobre. Le secrétariat sera fermé tout au long de la semaine. Il serait souhaitable que vous preniez vos dispositions. Concernant la Médiathèque, l'installation sera plus progressive, au moins jusqu'à la fin de l'année. L'inauguration aura lieu en 2017.

En attendant nous restons à votre disposition.

Le Mot du Maire

Déclarer ses ruches est obligatoire

Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel français et participe à la gestion sanitaire du cheptel apicole français, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception du formulaire par l'administration.

Pour toute information, contacter par mail assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou par téléphone, au 01 49 55 82 22 (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30)

Environnement

Ces derniers temps, une bonne partie de nos citoyens s'est plainte de fortes odeurs désagréables liées à l'activité du centre d'enfouissement.

Une raison supplémentaire d'assister à la **conférence du vendredi 14 octobre 2016** au foyer socio culturel de Milhac d'Auberoche.

Comité des fêtes



Bilan de la journée des associations

Belle réussite de la Journée des Associations, malgré une météo maussade.

Le vide grenier a bien fonctionné en dépit du mauvais temps. Nous félicitons d'autant plus Dominique et les autres organisateurs.

La randonnée a regroupé une cinquantaine de marcheurs qui ont témoigné de leur satisfaction.

Nous tenons à remercier particulièrement Gaëtan pour l'entretien des sentiers, Didier et Jean-Pierre pour l'efficacité du balisage et Marie-Jo pour l'ensemble de sa prestation.



Un repas a réuni environ 80 personnes dont une trentaine de chasseurs. Simplicité et convivialité, le moment partagé a été fort agréable.

Le Club Nature a réuni ses fidèles pour une prestation toujours de qualité. Son activité s'inscrit durablement grâce à Laurence dans la vie de notre village.



Programme de la Cérémonie du 11 novembre 2016

- 10h -11h15 : hommage à nos soldats et chorale dans l'église
- 11h 30-12 h : dépôt de gerbe - chorale aux Monument aux Morts
- 12h-13h : apéritif offert par la Mairie dans la Salle des fêtes
- 13 h : repas-concert de OKchorale (Voir flyer ci-joint)

« Le Couronnement de la Vierge » : un primitif italien à Saint Geyrac ?

Par Josette Galinat



*Photo de Peggy Faure, assistante de communication du Musée du Périgord
le 20 05 2016*

Ce « **Couronnement de la Vierge** », du XIV^{ème} siècle, est une tempéra (le liant des pigments est une émulsion à base d'œuf) et or sur un panneau de peuplier, d'une hauteur de 0.895m et largeur 0.497m. Propriété de la Cathédrale Saint Front de Périgueux, il est classé Monument Historique depuis le 27 mars 2000. Cette merveille est confiée au Musée et enfermé dans une boîte de sécurité que seul l'évêché autorise à ouvrir. Une pièce climatisée et sécurisée doit lui être dédiée dans la cathédrale.

Ce tableau, de Simone di Filippo, peintre italien de Bologne (1355/1399) appartient à Madame Gaillard Lacombe épouse d'Urbain Jean Maurice Gaillard Lacombe. U J M Gaillard Lacombe est le dernier descendant de Léonard qui acheta le château de Montferrier aux Delpy de Saint Geyrac, en 1813.

C'était un bien propre de Madame Gaillard Lacombe, hérité de son premier mariage avec Bernard Sancholle Henraux propriétaire des carrières de marbre de Carrare en Italie.

Il pourrait provenir d'un achat de J B A Sancholle Henraux (1775/1843), premier propriétaire des carrières de Carrare, lors de la vente de la Collection Elisa Bonaparte après la chute de Napoléon I^{er}. La famille Sancholle Henraux et Elisa devenue Grande Duchesse de Toscane en 1809, se connaissaient très bien.

Artisan à votre service

PATRICE ALBERT



Micro entrepreneur

N° Siret: 40413032000025

Micro entrepreneur avec 35 années d'expérience, je vous propose mes services dans la décoration d'intérieur : menuiserie (agencement, parquet, lambris, placards...), cuisine, salle de bain, peinture, papier peint, faïence et autre services.

Vous pouvez me contacter pour tout renseignement au **06 89 79 40 97**

M. ALBERT – La Coquellerie – 24330 SAINT-GEYRAC

CINEMA à ROUFFIGNAC



mardi 18 octobre à 20h30

Soirée au profit du Téléthon

Défilé Spectacle
Samedi 15 octobre
à 20h00

Salle des Fêtes
de Rouffignac

Organisé par
le Comité des Fêtes



Environnement toujours...

Dans le cadre d'une meilleure information, M. Mourier nous demande de faire figurer dans ce bulletin municipal la lettre pétition de l'association Sauvegarde de la Forêt Barade.

Vous pouvez consulter donc cette pétition sur le site www.saint-geyrac.net et, pour plus d'informations contacter :

Association Sauvegarde de la Forêt Barade
Mairie – Le bourg – 24210 Fossemagne
sauvegarde.foret.barade@gmail.com
07 81 66 80 33 <http://sfb24.jimdo.com>

Permanence du secrétariat de Mairie
le **mardi** de 9h à 12h et le **vendredi** de 15h à 18h
Tél/fax : 05 53 06 70 77
mairie.saintgeyrac@wanadoo.fr

Bibliothèque
mardi de 9h à 12h, **mercredi** de 14h à 17h
jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h, **vendredi** de 15h à 18h
et le **2^{ème} samedi** du mois de 14h à 16h

Pour nous contacter et participer aux « échos de Saint-Geyrac »
Sylvie SOLANS : solans.sylvie@wanadoo.fr
Lise LAGORCE : lise.lagorce@orange.fr
David WALKER : akrinari@orange.fr



www.saint-geyrac.net